



FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)

Avis de Préqualification Nouvelle publication

Autorité Contractante : Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES)

Constitution d'une Réserve d'Entreprises en vue d'Interventions sous État d'Urgence

Cet avis a pour objet d'identifier et d'enregistrer les Candidats nationaux pouvant être contractés dans le cadre de marchés de **Travaux, de Fournitures et de Services** pour prévenir ou atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle ou tout cas de force majeure nécessitant les interventions des pouvoirs publics sans délai. En conséquence, il vise à mitiger les risques pouvant découler d'une réaction tardive des pouvoirs publics, susceptible d'occasionner la perte de vies et biens, dans le contexte d'un état d'urgence déclaré.

Les entreprises, fournisseurs et consultants intéressés à être enregistrés et préqualifiés par le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES), en vue de leur éventuelle sélection pour des marchés de travaux, de fournitures ou de services dans le cadre d'un état d'urgence déclaré, sont invités à retirer un exemplaire du Dossier de Préqualification et à soumettre leur candidature conformément aux formulaires y figurant.

La préqualification se fera sur la base des capacités techniques, financières et la localisation géographique des candidats évaluées de la façon suivante :

Marché de travaux : selon leurs équipements, expériences, qualifications de leur personnel technique, leur capacité financière en considérant la localisation géographique de ces derniers dans un contexte où l'interconnexion des départements ou régions n'est point garantie par les forces de sécurité.

Marché de fournitures : selon leurs expériences, stocks, capacité financière et la localisation géographique du siège social et des annexes ou succursales.

Marché de services : selon leurs expériences, qualifications de leur personnel technique, leur capacité financière et la localisation géographique du siège social et des annexes ou succursales.

Le dossier pour la Préqualification peut être retiré du 13 mars au 20 mars 2026 durant les jours ouvrables de (10h00 a.m. - 3h00 p.m.), auprès du Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES) à l'adresse suivante : **No 1, Delmas 75 (Bureau de l'Unité de Passation de Marchés)** ;

Il peut aussi être sollicité en écrivant à l'adresse suivante : **marchesfaes@faes.gouv.ht**

« Les candidatures doivent être déposées sous plis cachetés, en un (1) original et deux (2) copies, au bureau de l'Unité de Passation de Marchés du FAES, au plus tard le 23 mars 2026 à 11 h 59 a.m. Aucun dossier ne sera accepté après l'heure limite. »

Par ailleurs, toute demande de renseignements complémentaires devra être adressée par écrit, à l'attention de Monsieur **Kesner ROMILUS**, Personne Responsable des Marchés, au plus tard le 18 mars 2026.

N.B : les candidats ayant déjà soumis un dossier ne sont pas tenus de procéder à une nouvelle soumission, à moins qu'ils ne souhaitent transmettre une version actualisée de leur candidature.



Kesner ROMILUS
Directeur Général